04.12.2014 – 12:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: «Amabilités» chez les «people»; Prise de position 30/2014 (presserat.ch/_30_2014.htm)

Bern (ots) -

Parties: Vögeli-Schnell c. «Weltwoche»

Thèmes: Obligation de vérité / Audition lors de graves reproches / Sphère privée

Plainte rejetée

Résumé:

«Amabilités» chez les «people»

Le Conseil de la presse a rejeté une plainte contre la «Weltwoche». Dans la rubrique de Hildegard Schwaninger en janvier 2014 il était question des motifs ayant conduit au mariage de Christine Vögeli-Schnell avec un dentiste fortuné et des conditions de logement du couple. Une semaine auparavant Christine Vögeli avait déjà été citée dans un article assez long consacré à la location de logements municipaux avantageux à des personnes fortunées en vue à Zurich.

Dans sa décision, le Conseil de la presse rappelle que la vie privée de personnes connues mérite aussi d'être protégée. En revanche, des personnes qui sciemment portent leurs affaires privées à la connaissance du public ne peuvent s'attendre à ce qu'on ne parle d'eux qu'avec bienveillance. Certes, quelques erreurs se sont glissées dans l'article en question, mais elles ne sont guère importantes. Nombre de déclarations reposent sur des dires des personnes concernées et exprimés lors de réunions mondaines. Si les conversations se sont toujours déroulées ainsi, le Conseil de la presse n'a pu le vérifier dans le détail, mais il ne constate pas d'atteinte à la sphère privée dans la manière de rechercher, ni dans son résultat. Quant aux reproches touchant à l'utilisation d'un appartement municipal avantageux, ils ne sont pas d'une gravité telle que Christine Vögeli aurait dû être obligatoirement entendue. Sur ce point également, la plainte est donc rejetée.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Fürsprecherin
Effingerstrasse 4a
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100765645 abgerufen werden.